

AIDE MÉDICALE NON URGENTE

spectre ou réalité de terrain ?

Dr Emilie DEHOURS

Médecin CCMM – Pôle de médecine d'urgence

CHU TOULOUSE



Où en est-on ? Où va-t-on ?

- De quoi parle-t-on ?
- Est-ce du ressort du CCMM ?
- Y sommes nous déjà confronté ?
- Peut-on y répondre aujourd'hui ?
- Comment y répondre demain ?

De quoi parle-t-on ?



AIDE MÉDICALE URGENTE

Article L6311-1

« Elle a pour objet, en relation notamment avec les dispositifs communaux et départementaux d'organisation des secours, de faire assurer aux malades, blessés et parturientes, en quelque endroit qu'ils se trouvent, les soins d'urgence appropriés à leur état » (Code de la santé publique)

Version en vigueur du 06 septembre 2003 au 27 novembre 2021



À Terre...

De quoi parle-t-on ?



SOINS NON PROGRAMMÉS

« Soins devant répondre à une urgence ressentie mais ne relevant pas médicalement de l'urgence et ne nécessitant pas une prise en charge par les services hospitaliers d'accueil des urgences »

(Rapport Thomas Mesnier – Assurer les premiers accès aux soins)



UNITÉ DE SOINS
NON PROGRAMMÉS

- 12% du total des consultations de médecine générale (2004 DREES) - 35 M
- Aspiration à l'immédiateté

(Sénat, Rapport sur les urgences hospitalières, 26 juillet 2017 // SUdF, 2015)

ACCUEIL DE
SOINS NON PROGRAMMÉS





De quoi parle-t-on ?

AIDE MEDICALE NON URGENTE

 Aide médicale urgente

 Soins non programmés

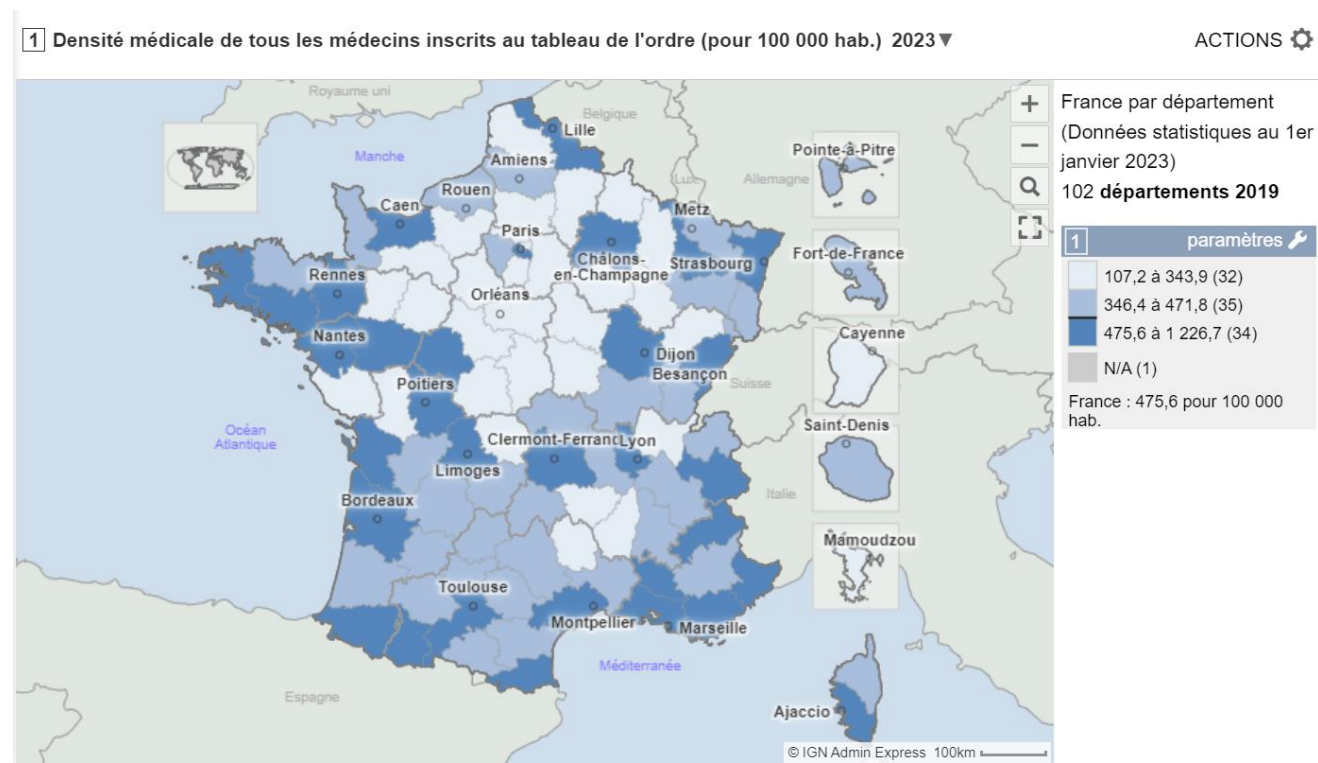


* Le soir à partir de 20h, le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés

Quelles réponses ? L'Offre de soins en 2023

Etat actuel de l'offre de soins

- Etablissements de santé publics et privés
- Médecins généralistes et Spécialistes
- Paramédicaux
- Pharmaciens
- Médecine du travail



Quelles réponses ? Permanence des soins

DEFINITION

Maintenir l'offre de soins de premiers recours aux heures habituelles de fermeture des cabinets libéraux, centres et maisons de santé :

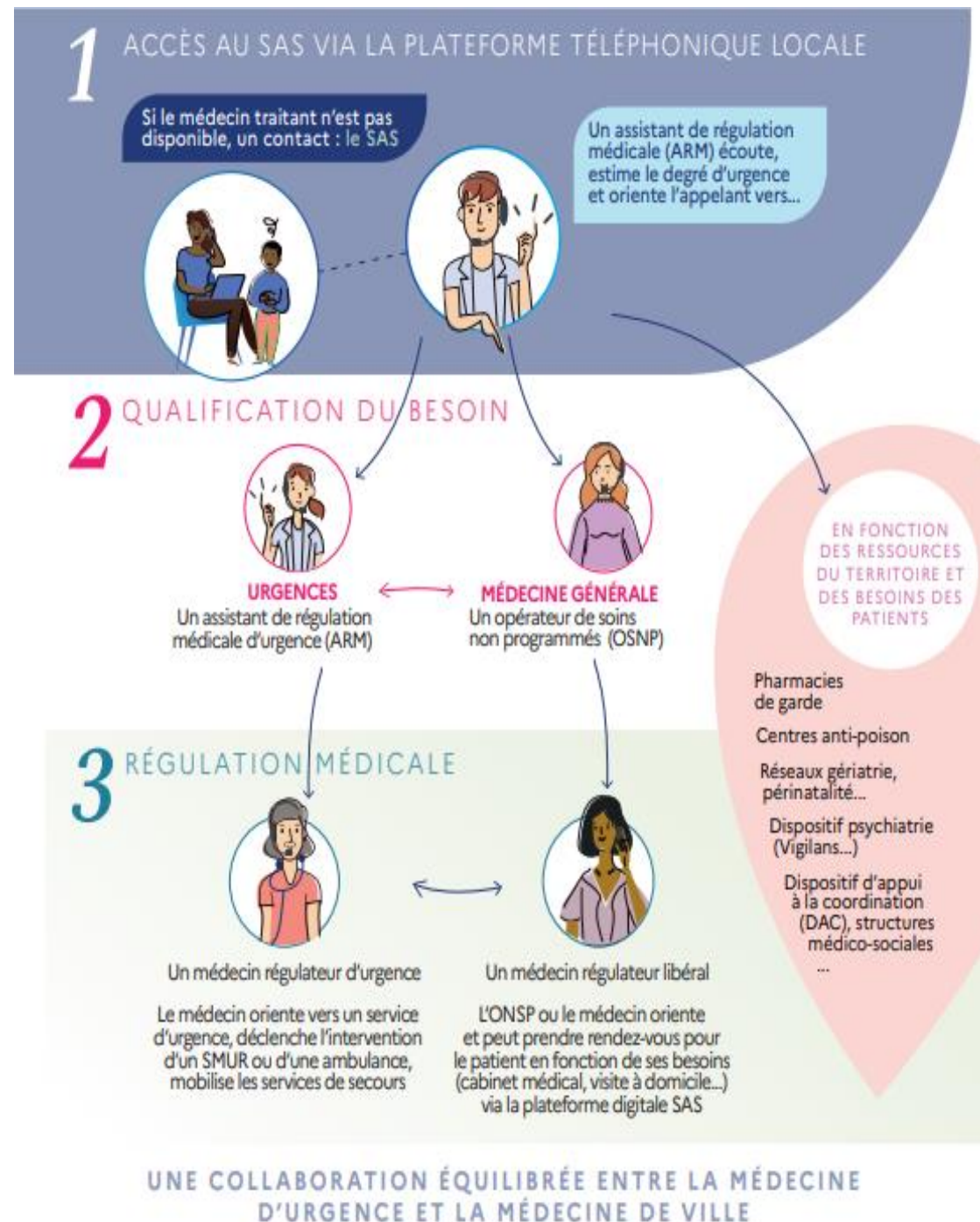
- toutes les nuits de 20h à 8h du matin
- les dimanches et jours fériés de 8h à 20h

Quelles réponses ? PDS

ACCES

Les demandes des patients sont régulées par **les médecins régulateurs de la PDSA** exerçant au sein du centre 15 de chaque département = SAS

SAS : Service d'Accès aux Soins



Quelles réponses ? PDS

Service d'accès aux soins (SAS) : quels bénéfices pour les patients ?

SÉCURÉ
DE LA SANTÉ

Si votre médecin traitant n'est pas dispo, un contact : le SAS



En fonction de votre situation, le professionnel de santé du SAS

vous donne un conseil médical

vous propose une téléconsultation

vous réserve une consultation adaptée

mobilise le SAMU

vous permet un accès simple et lisible à un autre professionnel



Quelles réponses ? PDS

ACTEURS

- les représentants des collectivités territoriales,
- les partenaires de l'aide médicale urgente,
- les Ordres,
- les Unions régionales des professionnels de santé,
- la Croix-Rouge française,
- les syndicats
- les associations de permanence des soins
- les représentants de l'hospitalisation publique et privée
- les représentants des transports sanitaires

LA MÉDECINE D'URGENCE

645 STRUCTURES D'URGENCE
+ 95 PÉDIATRIQUES

104 SERVICES
D'AIDE
MÉDICALE
URGENTE



AYANT REÇU

28
MILLIONS
D'APPELS

466 SERVICES MOBILES D'URGENCE
ET DE RÉANIMATION (SMUR)
POUR 763 050 INTERVENTIONS

+ 20,3 MILLIONS
DE PASSAGES AUX URGENCES
DONT 3,1 POUR DES PATIENTS
MINEURS

339 MAISONS MÉDICALES
DE GARDE

Et la mer ?

Le Secrétaire général
Réf : 112/SGMer

29 avril 1983



Paris, le 28 juillet 2021

INSTRUCTION

L'aide médicale en mer, fondée sur la consultation télémédicale, consiste en la prise en charge par un médecin de tout problème de santé survenant, en mer, parmi les membres de l'équipage, les passagers, les occupants d'un navire de commerce, de pêche, de conchyliculture ou de plaisance, français ou étranger, ainsi que d'un bâtiment civil de l'Etat et aux travailleurs intervenant en mer dans un parc éolien et ses équipements associés, pour les trois phases (construction, exploitation, démantèlement).



Et la mer ?



- type 1 : soins à bord sans déroutement et suivi du patient par consultations itératives (MEDICO) ;
- type 2 : soins à bord et déroutement du navire pour débarquement du patient ;
- type 3 : urgence nécessitant une évacuation sanitaire non médicalisée (EVASAN) ;
- type 4 : urgence nécessitant une intervention médicalisée à bord (EVAMED) suivie ou non d'une évacuation du patient ;
- type 5 : urgence en relation avec un accident survenu en plongée ;
- type 6 : situation impliquant un nombre potentiellement élevé de victimes appelant la mise en œuvre du dispositif ORSEC.



Organisation actuelle du CCMM

3 ETP médicaux pour ?

- Réponse consultations télémédicales 24h/24 – 7J/7,
- Recherche, Activités universitaires,
- Mise à niveau des dotations médicales,
- Formations médicales maritimes initiales et continues des responsables des soins à bord des navires – UV AMMCT : en 2022 / 163 journées de formation,
- Formations continues des médecins du CCMM / IMP,
- Suivi qualitatif, quantitatif et épidémiologique des données de téléconsultation,
- Collaboration avec les partenaires SAR, SECMAR, SSGM, ENIM...



Heures ouvrables (8 - 18 h)

Médecin Expert CCMM

AIDE MEDICALE EN MER

- Suivi des dossiers
- Réseau de spécialistes

AIDE MEDICALE URGENTE

- Urgences Vraies/Vitales
- Urgences Ressenties

Cabinet de Médecine Générale

+/- Avis Spécialisés

+ SAMU Centre 15

Heures Gardes (18h - 8h + WE)

Médecin SAMU 31

~~AIDE MEDICALE EN MER~~



AIDE MEDICALE URGENTE

Appel pour urgences :

- **Ressentie**
- **Vraie**
- **Vitale**

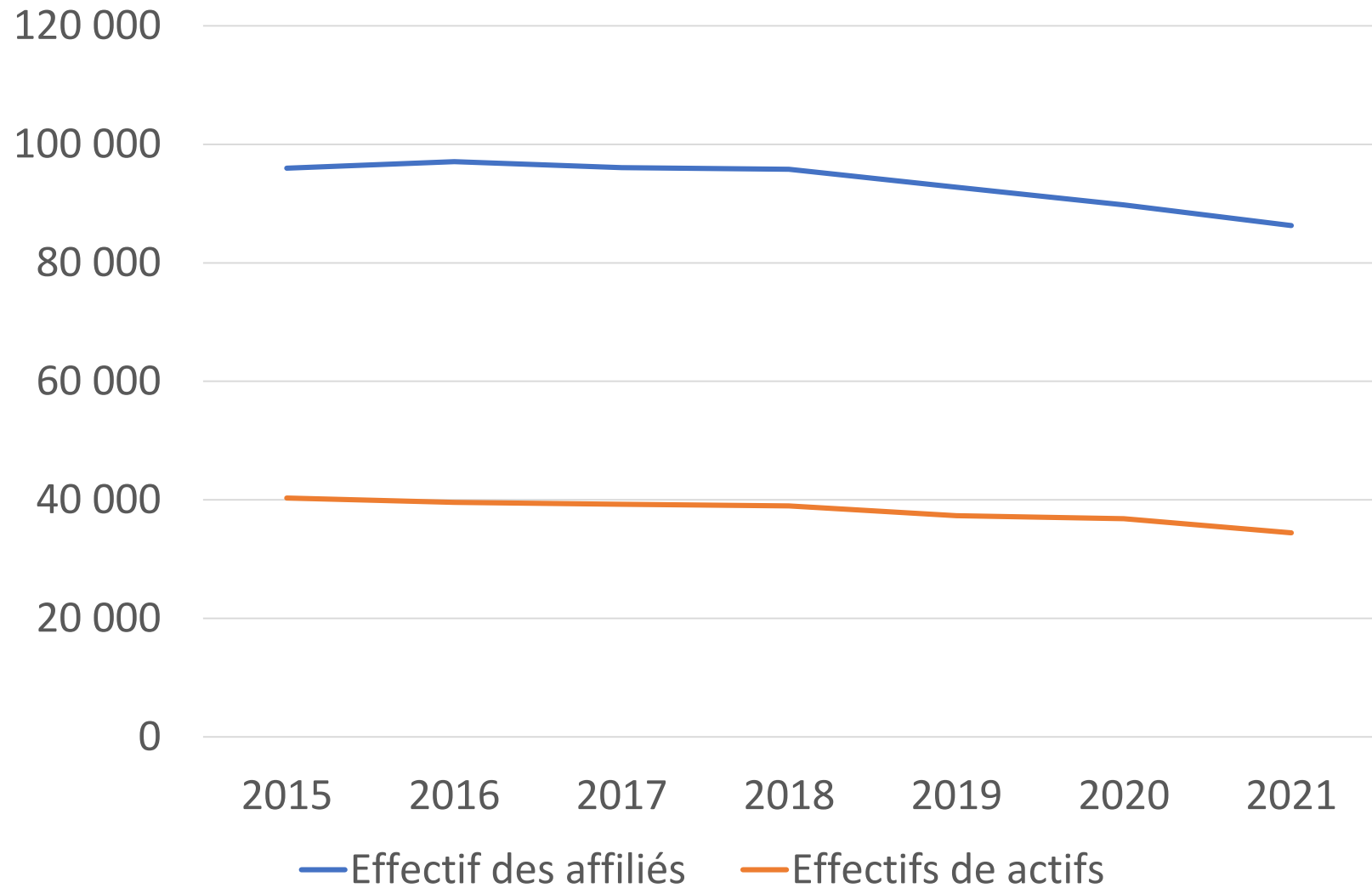
SAMU Centre 15

=> TOUJOURS AVANT UN APPEL : CIRCONSTANCES + BFV + PARAMETRES + EXAMEN CLINIQUE

	2012		2022	
Nombre de dossiers	1834		2817	+54%
Nombre de soins à bord (n)	1198		2089	+73%
Nombre de soins à bord (%)	65%		74%	

=> Soit + de dossiers et parmi ces dossiers + de soins à bord

Pas + de marins...



- Diminution forte des relais médicaux à Terre en France
- Durant le COVID, impossibilité à débarquer les patients pour des consultations à l'escale « comme avant » => habitude prise d'appeler le CCMM
- Evolution des mentalités :
« les marins ne sont pas malades » => consultations de + en + précoces
les marins consultent quand ils en ont besoin avant d'arriver à des stades de maladies évolués.
- Aspiration à l'immédiateté ?? Marins pro ≠ Plaisance

Où va-t-on ?

- Est-ce du ressort du CCMM ?
- Y sommes nous déjà confronté ?
- Peut-on y répondre aujourd'hui ?
- Comment y répondre demain ?



Pistes de mise en place

- Toujours le pré-requis : Evaluation clinique préalable du responsable des soins à bord (Fiche d'observation médicale)
- Exclusion de la demande si un médecin est présent à bord
- Réponse aux heures ouvrables (8h-18h en semaine)
- Moyens humains et financiers
- Utilisation de solutions de télémédecines existantes

AIDE MÉDICALE NON URGENTE

un spectre bien réel

Merci de votre attention

Dr Emilie DEHOURS

Médecin CCMM – Pôle de médecine d'urgence

CHU TOULOUSE

